

**Afssaps**  
**Centres d'Evaluation et d'Information sur la  
Pharmacodépendance (CEIP)**

**DRAMES**  
**(Décès en Relation avec l'Abus de Médicaments Et de  
Substances)**

**RESULTATS DE L'ENQUETE 2005**

L'enquête DRAMES a pour objectifs de recueillir les cas de décès liés à l'usage abusif de substances psychoactives, d'identifier les substances impliquées (médicament ou drogue illicite), d'évaluer leur dangerosité et d'estimer le nombre de ces décès.

Depuis 2002, il s'agit un recueil annuel prospectif, pour lequel interviennent seize experts toxicologues volontaires répartis sur l'ensemble du territoire et requis par les autorités judiciaires dans le cadre d'une recherche des causes de la mort. En 2005, six laboratoires réalisant des analyses toxicologiques dans un cadre médico-légal ont participé à l'enquête.

Par ailleurs, les cas recueillis avec l'outil DRAMES figurent, depuis 2005, dans le rapport annuel de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCRTIS). Le CEIP de Marseille, qui gère l'enquête, présente les résultats pour l'année 2005.

- *Critères d'inclusion :*

Sont inclus dans l'enquête, les décès pour lesquels des analyses toxicologiques sont réalisées par les toxicologues participant à l'étude et les décès répondant à la définition par l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT) des décès liés à la drogue (psychose due à la drogue, dépendance, toxicomanie sans dépendance, empoisonnement accidentel causé par la prise d'opiacés, de cocaïne, de stimulants, de cannabis ou d'hallucinogènes). Les décès par intoxication accidentelle due à des traitements substitutifs aux opiacés sont également pris en compte.

- *Recueil des données :*

Le recueil des données est effectué sur une fiche anonyme, remplie par le toxicologue expert qui la transmet à l'Afssaps. L'Afssaps adresse ensuite les fiches reçues au CEIP de Marseille.

Les données recueillies permettent de caractériser les sujets, de décrire les circonstances de découverte du corps, le stade de l'abus au moment du décès, les résultats de l'autopsie ainsi qu'une identification et une quantification des substances retrouvées dans les prélèvements biologiques.

## **Résultats 2005**

Au total, 68 cas de décès ont été recueillis. Une cause directe a été retrouvée dans 65 cas et une cause indirecte (1 noyade, 1 défenestration, 1 victime percutée par un RER) a été identifiée dans 3 cas.

Les circonstances de découverte du corps sont assez mal renseignées. Des renseignements sont disponibles dans 33% des cas (23) seulement : le corps est retrouvé par une tierce personne dans 11 cas, par la police sur la voie publique dans 5 cas, à l'hôpital dans 5 cas, en garde à vue dans 1 cas et à l'occasion d'un événement festif (festival rock) dans 1 cas.

### **□ Caractéristiques des sujets**

Les antécédents médicaux ne sont renseignés que dans 20% des cas (14). Il s'agit d'antécédents d'abus ou de pharmacodépendance dans 10 cas, d'éthylisme dans 2 cas ou de tabagisme également dans 2 cas.

Le sexe des personnes décédées est renseigné systématiquement. Plus des trois quarts des décès concernent des hommes (80% versus 20% de femmes).

L'âge est renseigné dans 82% des cas (56). Les sujets décédés sont jeunes, quel que soit le sexe, la moyenne d'âge est de 31 ans.

Le stade de l'abus au moment du décès est renseigné dans 20% des cas (14). Parmi les cas renseignés, il n'existe aucun sujet « naïf », tandis qu'on relève 13 patients qui présentent un abus intermittent ou permanent et 1 patient en cours de traitement de substitution.

## □ Les produits

Soixante-cinq décès sont directement en relation avec le produit : les substances illicites (stupéfiants illicites) sont retrouvées dans près des trois quarts de ces décès (48 cas). Viennent ensuite les médicaments de substitution de la dépendance aux opiacés (10 cas) et enfin les médicaments opiacés licites (7 cas).

Concernant les stupéfiants illicites, la prise unique de ce type de produit est rapportée dans 31 cas (21 cas pour l'héroïne, 6 cas pour la cocaïne, 2 cas pour l'amphétamine et 2 cas pour la MDMA). Il est par ailleurs fait mention d'une consommation associée de plusieurs produits stupéfiants illicites dans 17 cas, à savoir l'association héroïne - cocaïne (9 cas), héroïne - méthadone (4 cas), héroïne - cocaïne - MDMA (1 cas), cocaïne - méthadone - morphine (2 cas) et l'association poppers - méthamphétamine (1 cas). Sur l'ensemble des 48 décès en relation avec la prise de stupéfiants illicites, une consommation associée de médicaments psychotropes est notée dans 25 cas.

Les 10 cas de décès liés à la prise de médicaments de substitution de la dépendance aux opiacés concernent la buprénorphine haut dosage (1 mention), la méthadone (8 mentions) dont 2 cas où l'on retrouve une alcoolémie importante, et l'association méthadone - buprénorphine haut dosage (1 mention). Une association avec des médicaments psychotropes (à doses thérapeutiques) est rapportée pour 6 des 10 cas.

Les médicaments opiacés licites en cause sont à 3 reprises du Néocodion® et à 4 reprises de spécialités à base de morphine dont le Skénan® (1 mention) et le Moscontin® (1 mention).

Trois décès sont indirectement en relation avec le produit. Il s'agit d'une noyade chez un sujet qui avait consommé de la méthadone et de l'éthanol, d'une défenestration dans un contexte de prise de cannabis et d'éthanol et enfin d'une victime percutée par un RER, celle-ci ayant consommé du cannabis, de l'éthanol et des benzodiazépines.

Des associations sont notées avec le THC dans 33% des cas, avec l'alcool dans 37% des cas et avec des médicaments dans 43% des cas. Pour ces derniers, il s'agit d'anxiolytiques (dans 91% des associations avec des médicaments) et quasi-exclusivement de benzodiazépines et produits apparentés, de neuroleptiques (dans 10% des associations avec des médicaments), d'antidépresseurs (8%) et d'antalgiques (10%).

Les substances retrouvées en fonction des circonstances de découverte du corps, lorsque ce critère est renseigné, sont les suivantes :

- ✓ à l'Hôpital (5 cas) : les décès sont intervenus au décours de l'hospitalisation des patients pour intoxication. A trois reprises la prise d'héroïne est en cause. La consommation d'amphétamine d'une part et de méthadone d'autre part est retrouvée à une reprise ;
- ✓ en garde à vue (1 cas) : le sujet a été retrouvé décédé dans sa cellule 7 heures après son interpellation. Il aurait consommé de la cocaïne (voie I.V.) juste avant son interpellation ;
- ✓ événement festif : festival rock (1 cas) : décès d'une personne, suite à une consommation associée de MDMA, de cocaïne, d'héroïne, d'alcool et de cannabis.

## **Conclusion pour l'année 2005**

Depuis 2002, l'enquête DRAMES concourt de façon prépondérante à l'évaluation du nombre de décès liés à un abus ou une pharmacodépendance. Par ailleurs, cet outil est systématiquement utilisé dans l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance des substances psychoactives.

Soixante-huit cas de décès ont été recueillis en 2005.

Le nombre de laboratoires (6) qui ont participé à l'enquête, reste peu élevé par rapport au nombre total de laboratoires réalisant des analyses toxicologiques dans le cadre médico-légal. Un certain nombre de décès n'a pas non plus été pris en compte en 2005. Il s'agit de décès qui n'ont pas été déclarés par les autorités judiciaires, ou qui n'ont pas fait l'objet d'analyses toxicologiques. Il s'agit également de décès pour lesquels des analyses ont été effectuées par des laboratoires ne participant pas à l'étude ou encore des décès survenant à l'hôpital ni déclarés aux autorités sanitaires, ni aux autorités judiciaires.

Il est à souligner que pour l'année 2006 l'enquête DRAMES couvre désormais plus de 80% du territoire national grâce à l'implication croissante du nombre de laboratoires participants (12), les données provisoires de l'enquête pour l'année 2006 faisant état de 146 cas recueillis.

**Le réseau des CEIP et l'Afssaps remercient très chaleureusement l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette enquête.**